



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 50819

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur le rapport annuel sur les sectes, publié par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance contre les dérives sectaires). Ce rapport décrit les méthodes employées par les sectes, pour s'installer dans les « niches nouvelles ». Il souhaite connaître les actions menées pour lutter contre l'emprise des sectes dans les domaines relevant de sa compétence.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'État à l'outre-mer ne conduit pas directement d'action particulière dans la lutte contre les dérives sectaires outre-mer. En revanche, il soutient, dans le cadre des crédits dont il dispose annuellement et en fonction des demandes qui lui sont faites, le secteur associatif spécialisé dans ce domaine d'intervention. C'est ainsi que l'association CCMM Roger Ikor (centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales) est régulièrement subventionnée pour les actions menées dans les départements d'outre-mer. Il lui a été attribué 6 000 euros en 2006 et 2007, et 7 000 euros en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50819

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5270

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8289